

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement collectif 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

le 7 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. BUL Alain - Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 31 octobre 2024

2024 / 046

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif des eaux usées.

Ces rapports, rédigés par le SIAEPA du Cambre d'Aze, ont été votés par le comité syndical dans sa séance du 26/09/2024.

Les RPQS doivent être également être présentés aux conseils municipaux des communes membres du syndicat, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services des bilans techniques et financiers de l'année écoulée.

Extrait du registre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2023.

Il demande ensuite de se prononcer sur ces documents.

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2023 du SIAEPA du Cambre d'Aze.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

